

cette demande s'applique particulièrement à certains produits du commerce de l'épicerie.

M. L. E. Geoffrion, de MM. L. Chaput, Fils & Cie, présente les vues du commerce d'épicerie en gros sur ce point. Des marchands de New-York achètent des marchandises, les mettent en entrepôt et si leur marché ne peut tout absorber, ils inondent le marché canadien de ces produits qu'ils vendent au-dessous du prix coûtant et le démolissent. M. Patterson dit qu'il est en sympathie avec le commerce mais que les articles du traité avec la France couvrent ces importations. En fait, le commerce demande une surtaxe sur les marchandises importées non directement ou par d'autres ports quand elles sont transportées sans rupture de charge.

Les marchands tailleurs, par M. L. Gibb, réclament un abaissement des droits sur les matériaux importés au Canada pour la confection des vêtements.

MM. J. P. Kelly et Saint-Pierre, parlent dans le même sens.

M. W. A. Hodgson, représentant les fabricants d'articles de bijouterie, demande que les matières premières, telles que soie, velours, velveteens, cuirs, papier-carton, soient admises en franchise pour les fins de son industrie.

M. J. Doherty, pour la Hill Electric Switch Co'y, déclare que cette industrie, bien que nominale protégée d'un droit de 25 pour cent ne l'est pas en réalité à ce point, à cause des hauts droits qu'elle paie sur sa matière première. Il réclame l'admission en franchise de l'ardoise et de la fibre.

M. C. G. Binks, de C. H. Binks & Co., suggère que les olives importées autrement qu'en bouteilles, subissent un droit de 20 pour cent, et en bouteilles, de 25 pour cent.

MM. E. W. Renouf et E. W. Arthy, réclament des concessions pour l'entrée de certains livres classiques pour les High Schools, livres non imprimés ni réimprimés au Canada.

M. Arthy parle dans le même sens au nom des ouvriers.

De la part de l'Association des agents Britanniques, M. J. H. Shaw, sollicite une refonte de la clause gouvernant les droits sur articles de vêtements, doublures, etc., importés d'Angleterre, et un retour à l'ancien tarif au lieu de celui de 30 pour cent qui existe aujourd'hui. M. Shaw déclare aussi que l'Association désire qu'il ne soit fait aucune augmentation des droits sur les cotons.

M. R. S. Smyth exprime son opinion sur la question de l'augmentation des soies.

M. Joseph Horsfall, demande plus de protection pour le commerce des lainages. Depuis deux ans, dit-il, ce com-

merce périlite. La préférence anglaise a eu, à son détriment, de sérieux effets. La moitié des fabriques de lainage, en Canada, sont fermées, depuis quatre ans, dit M. Horsfall et si le tarif n'est pas élevé à leur endroit l'autre moitié subira le même sort, avant longtemps. Il faut un droit de 38 pour cent pour que le commerce canadien, dans cette industrie, puisse se maintenir.

L'honorable M. Brodeur, fait remarquer que la matière première est admise en franchise. M. Horsfall l'admet, mais il persiste à prétendre que malgré cela il faut une augmentation des droits.

M. Thos. Griffith, au nom du Congrès National des Métiers et du Travail, et parlant en sa qualité d'artisan, réclame plus de protection pour les manufacturiers. Il croit que, autant que possible, les articles consommés au Canada, devraient être fabriqués ici. La protection développe la concurrence sur le marché local, et il en résulte une plus forte demande de main-d'œuvre. M. Fielding, qui lui demande à quel degré de protection il conviendrait de viser, M. Griffiths réplique que c'est matière de discrétion, considérant ce que le peuple consentira à payer. Il affirme que son organisation représente 10,000 ouvriers.

M. Russell Murray, représentant le département impérial de l'agriculture aux Antilles anglaises, réclame un réajustement des droits sur le sucre raffiné, ou non raffiné.

M. W.-R. Wonham, de la maison Water R. Wonham & Co., demande que les eaux minérales naturelles soient admises en franchise, même si l'on impose un léger droit sur les bouteilles en verre. Le droit actuel, dont se plaint M. Wonham, est de 30 pour cent.

Au nom de la Dominion Cigar Manufacturers Association, M. Bruce Payne, présente un mémoire réclament une réduction des droits généraux sur les cigares, douane et accise, à un maximum de \$6.00 par mille, au lieu de \$7.85, qu'ils sont aujourd'hui. Si le gouvernement veut encourager l'industrie du tabac canadien, l'association ne s'y oppose pas, bien au contraire, pourvu que l'encouragement, tende à l'amélioration du produit. Que la protection soit augmentée à 15 ou 20 cents la livre, au lieu de 10 cents, si l'on veut, mais qu'on diminue en proportion le droit de timbre, pour arriver à \$6.00 le mille.

Une longue et intéressante discussion s'ensuit entre MM. Hirsh, président et H.-B. Whitten, de Hamilton, au nom de l'association, et les honorables commissaires. M. Brodeur, notamment, s'engage à fond dans le débat, pour défendre les intérêts du producteur canadien de tabac. Les délégués

admettent qu'ils croient à l'avenir du tabac canadien et encouragent le gouvernement à le favoriser. En même temps, ils réclament des droits moindres, pour permettre de remettre en honneur le cigare à 5 cents, qui est presque disparu forcément du marché, sous l'empire du tarif de 1897. MM. J.-M. Fortier et L.-O. Grothé, prennent aussi part au débat, de façon très intéressante et très favorable au développement de l'industrie nationale du tabac.

MM. J. Goldstein et W. Goldstein, de la Dominion Tobacco Co'y, et M. O. W. Legault, gérant de la St. Lawrence Tobacco Co'y, comparaissent pour la Canadian Tobacco Manufacturers Co'y. Leur mémoire se résume à une triple requête. Il demande: 1. Etablissement d'une étiquette uniforme, surtout quant à la couleur; 2. Abolition de la vente du tabac en feuille et directement du producteur au fabricant; 3. Admission en franchise de la glycérine, de la réglisse et des alcools nécessaires à leur industrie.

Les délégués des fabricants de cigares étaient MM. James Manners, London; Louis Lewis, Montréal; E. N. Cusson, Montréal; C. J. Lackwell, Québec; W. Ward, London; John Michael, Montréal; Geo. McGowan, Kingston; R. D. McDonald, London; H. B. Whitten, Hamilton; R. Goulet, Montréal; H. Gagnier, Toronto; Michael Hirsch, Montréal; J. Bruce Payne, Granby; A. Ballard, Toronto; L. O. Grothé, Montréal; Andrew Wilson, Toronto; Jos. Nolan, London.

M. F. D. Monk, M. P., au nom des jardiniers canadiens, demande à la Commission un tarif plus élevé sur les légumes venant de l'étranger, spécialement des États-Unis.

M. Légaré déclare que les jardiniers canadiens pouvaient répondre à la demande du marché canadien, et qu'ils s'empresseraient de se préparer en conséquence s'ils recevaient de la Commission l'assurance que les produits étrangers ne viendraient pas encombrer le marché et cela à des prix reconnus trop bas.

Les représentants des compagnies suivantes: Dominion Textile, Ltd., Montreal Cotton Mills, The Canadian Colored Cotton Mills Ltd., Montreal Wholesale Dry Goods Association, Montreal Cotton & Wool Waste, demandent une réduction plus ou moins considérable sur la matière brute et des droits élevés sur les produits étrangers venant spécialement de l'Angleterre et des États-Unis.

Ces dernières explications provoquent une longue discussion, car tous veulent pas la même diminution sur les droits imposés sur la matière première importée. Il existe également